



C'est donc par voie de presse qu'Amélie de Montchalin a annoncé une revalorisation du point d'indice avant l'été prochain.

Cette annonce survient alors que le 16 février dernier, la ministre répétait la main sur le cœur aux organisations syndicales qu'une telle « mesure électoraliste » reviendrait à prendre les agents et leurs organisations syndicales « pour des imbéciles ».

De nombreux éléments méritent d'être soulignés, sur lesquels la CGT, elle, n'a jamais varié dans son analyse et sa stratégie.

Le gouvernement concède enfin que seul le dégel du point d'indice permet une augmentation générale du salaire des fonctionnaires. Il désavoue ainsi sa propre doctrine affirmée depuis 5 ans contre toute logique et contre l'avis de toutes les organisations syndicales.

Le gouvernement reconnaît aussi que s'agissant de la prise en compte de l'inflation, c'est bien l'évolution de la valeur du point d'indice qui est l'outil irremplaçable pour le pouvoir d'achat des agentes et des agents de la Fonction publique.

Rappelons que depuis 2000, le décrochage de la valeur du point par rapport à l'évolution des prix s'élève à 21,05%, et à 11,29% si l'on ne remonte que jusqu'à 2010.

Le calendrier annoncé par la ministre ne laisse aucun doute : cette annonce s'inscrit totalement dans une manœuvre électoraliste de bas étage !

La CGT condamne ce procédé scandaleux, irrespectueux de la démocratie et insultant pour les personnels de la Fonction publique et leurs organisations syndicales, a fortiori dans une période où la Fonction publique, au service de l'intérêt général, a été si rudement mise à l'épreuve.

On observera au passage la conception pour le moins spéciale du fameux « dialogue social » à la sauce Macron. Alors qu'un préavis de grève unitaire majoritaire a été déposé pour la journée du 17 mars, que la loi dispose que la négociation entre les parties est obligatoire au cours de celui-ci, ce que l'intersyndicale a du reste rappelé hier matin, c'est par une décision unilatérale réservée aux médias que l'annonce est faite !

Si personne ne peut se leurrer sur le caractère de propagande électorale de ce futur dégel, nul ne peut nier qu'il est aussi le fruit de la pugnacité de certaines organisations syndicales - au premier rang desquelles, la CGT - et des mobilisations unitaires.

Une telle annonce délivrée l'avant-veille d'une journée d'action unitaire pointant la question des salaires comme centrale démontre l'efficacité de l'action syndicale et la nécessité pour les

personnels de se mobiliser.

La CGT Fonction publique y voit donc un encouragement à poursuivre et à amplifier la pression.

Plus que jamais, nous revendiquons notamment :

- L'ouverture d'une négociation immédiate pour des mesures générales et urgentes qui doivent être appliquées le plus rapidement possible. La CGT souligne à ce propos que la Constitution donne la possibilité au gouvernement, par convocation du Parlement actuel en session extraordinaire possible jusqu'au 21 juin, de faire voter les textes budgétaires nécessaires ;
- Une revalorisation de la valeur du point à hauteur de 10% permettant une première remise à niveau du pouvoir d'achat et un premier rattrapage des pertes intervenues les années antérieures ;
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes et la revalorisation des filières à prédominance féminine ;
- Des dispositifs d'intégration des primes dans les salaires, la fin des régimes indemnitaires au mérite et plus particulièrement du RIFSEEP ;
- Une forte revalorisation des pensions et des retraites ;
- Une meilleure reconnaissance des qualifications et de meilleures amplitudes de carrière ;
- Des mesures spécifiques pour les agents non titulaires et les personnels précaires.

La CGT relève enfin que ce matin dans un entretien au Parisien, la ministre annonce d'ores et déjà en cas de reconduction de la majorité actuelle l'application de la retraite à 65 ans y compris dans la Fonction publique. La CGT saura jouer son rôle pour élever le niveau de la lutte autant que nécessaire contre un tel projet et refusera par définition toute forme de troc augmentation de salaire contre augmentation de la durée des carrières.

Plus nombreuses et nombreux serons-nous en grève et dans la rue les 17 mars (journée de grève unitaire dans la Fonction publique et journée interprofessionnelle), 24 mars (journée unitaire d'action des retraités pour la revalorisation des pensions et des retraites), 31 mars (journée d'action dans la fonction publique territoriale) et 1er mai, plus élevé sera le niveau d'augmentation de la valeur du point d'indice.

fichiers:



[Télécharger com_cgt_fp_15.3.22.pdf](#) (416.94 Ko)



[Télécharger degel du point d'indice 15.3.22.pdf](#) (205.98 Ko)

Public: [Rémunérations](#)
[Fonction publique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank